

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 MARS 2018

PRESENTS : AYZAC Marylène, DELMARES Bernard, DELTEIL Danielle, GILET Georges, LUCKRAFT Peter, MAS Grégoire, MARCOU Philippe, THOCAVEN Jean-Louis, ZARA Gwenaëlle.

ABSENT EXCUSE : RENAULT Denis

ETAIT PREVU A L'ORDRE DU JOUR :

DELIBERATIONS :

Validation du PV de mise à disposition de la voirie .Raccordement électrique extension et sécurisation propriété des Claux.

Heures complémentaires pendant la période scolaire concernant Madame HADJ-YAHIA Linda

- INFORMATIONS DIVERSES
- QUESTIONS DIVERSES

DELIBERATIONS :

1) VALIDATION DU PV DE MISE A DISPOSITION DE LA VOIRIE :

Madame le Maire informe le Conseil Municipal de la nécessité de délibérer pour valider le procès-verbal de mise à disposition de la Voirie Communautaire. Seul le procès-verbal a été transmis aux services de Cauvaldor. Accord à l'unanimité.

2) Une délibération doit être prise afin de pouvoir payer Madame HADJ-YAHIA Linda qui remplace Madame LAVAL Odile jusqu'à la fin de l'année scolaire. Elle effectuera 17h complémentaires par semaine en période scolaire, ce qui la ramènera à 35 heures par semaine avec les horaires qu'elle effectuait déjà.
Accord à l'unanimité.

2) RACCORDEMENT ELECTRIQUE EXTENSION ET SECURISATION PROPRIETE DES CLAUX :

Madame le Maire rappelle le projet de raccordement demandé par Madame MASSICOT sur sa propriété des Claux. Elle souligne que par suite d'une insuffisance d'alimentation électrique après la division en trois parcelles de ladite propriété, un permis ayant été délivré la commune se doit de financer le raccordement. Après accord avec la FDEL, le projet s'élèvera pour la commune à la somme de 1000.00 € TTC.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

INFORMATIONS DIVERSES :

- Madame le Maire fait part de la décision de retrait du poste d'enseignement 1^{er} degré à l'école de Masclat. Elle fait lecture de l'arrêté et précise que le village n'aura plus d'école à compter de la rentrée scolaire 2018.

- Le bâtiment sera donc utilisé en garderie pour les enfants qui seront récupérés par le ramassage scolaire le matin ainsi qu'au retour le soir.
Cependant, Madame le Maire ne cache pas sa déception d'une telle décision, impulsée par l'inspection académique depuis, plus de 2 ans.
- CAUVALDOR consacre 40 000€ par an afin de soutenir la restauration du patrimoine non classé et non inscrit d'intérêt communautaire. La communauté interviendra à hauteur de 50 % sur le montant total des travaux.
- Madame le Maire se renseigne auprès de Monsieur MAS afin de savoir où en sont les questionnaires soumis aux entreprises dans le cadre de l'Enquête de CAUVALDOR EXPANSION. L'Enquête est en cours de réalisation.
- Une commission planification urbanisme étudie tous les projets de réseaux des mobilités douces. Si la commune se trouve intéressée un dossier doit être déposé rapidement. Madame le Maire s'interroge sur la nécessité d'un tel projet et écoute les suggestions de l'assemblée.
- Une manifestation pour le 56^{ème} anniversaire de la guerre d'Algérie, aura lieu le 19 mars 2018 (lundi) à 11h30 au monument aux morts. Elle a été organisée par la section FNACA de Souillac. Madame le Maire souhaite la participation du Conseil Municipal.
- Le rassemblement du club de France de Motobécane aura lieu les 19 et 20 mai 2018 à St Julien de Lampon. Les habitants sont informés du passage et du stationnement du club le samedi 19 mai en milieu d'après-midi.
- L'AMF (Association des Maires de France) nous informe qu'il ne pourra pas y avoir de création de Communes Nouvelles en 2019, pour cause d'élections en 2020.
- Une réunion d'information sur la pyrale du buis aura lieu le vendredi 16 mars à 18h00 à la salle du Foyer Rural de Vayrac.
- Lot Habitat fera l'étude pour la réalisation de cinq logements sur la réserve foncière courant 2018. La réalisation pourra intervenir en 2019.

QUESTION DIVERSES :

Monsieur MARCOU Philippe informe l'assemblée qu'il a fait établir deux devis afin « d'éclaircir » et de semer à nouveau des graines de pin dans une parcelle de la forêt communale. Il se charge de faire établir des devis précis auprès de l'entreprise « Sisterne » choisie par le Conseil Municipal.

Le Maire,
Monique BOUTINAUD

